Arrondissement de LA TOUR DU PIN



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 JUIN 2023

Vendredi 09 Juin 2023 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 9 juin 2023 à 20h00. Mme Sonia ROUSSEAUX a été désignée secrétaire de séance.

1. <u>Le compte-rendu de la séance précédente du 29/03/2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.</u>

2. Elections sénatoriales : désignation des délégués communaux

En application du code électoral, et sur la base de la circulaire ministérielle du 30 juin 2023, les communes du département doivent désigner les délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui se tiendra le dimanche 24 septembre 2023.

Pour la commune de la Bâtie-Montgascon, cinq délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être élus.

Les délégués et suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux.

Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes présentées doivent être paritaires.

Une seule liste est présentée pour cette élection :

« LISTE DES DELEGUES AU SENATORIALES 2023 »

	Nom	Prénom	Sexe	domicile	CP	ville
1	SOLIER	Nicolas	Masculin	418 chemin de la Civette	38110	LA BÂTIE-MONTGASCON
2	CHAMBAZ-RAMBAUD	Edith	Féminin	impasse de la Chanaz	38110	LA BÂTIE-MONTGASCON
3	VINCENT	Alain	Masculin	chemin des Côtes	38110	LA BÂTIE-MONTGASCON
4	PONCET	Françoise	Féminin	route de Balatière	38110	LA BÂTIE-MONTGASCON
5	BALMAIN	René	Masculin	chemin des Mouilles	38110	LA BÂTIE-MONTGASCON
6	ROUSSEAUX	Sonia	Féminin	route du Pontet	38110	LA BÂTIE-MONTGASCON
7	GUILLAUD	Eric	Masculin	chemin de Chatanais	38110	LA BÂTIE-MONTGASCON
8	THIERNESSE	Armelle	Féminin	chemin de Prés Clos	38110	LA BÂTIE-MONTGASCON

Le scrutin est tenu par Mme CHAMBAZ Edith, M. VINCENT Alain, Mme MACHET Clémence et M. REGIS Benjamin.

Le vote a lieu à bulletin secret.

La liste des candidats ci-dessus est élu à l'unanimité des membres présents.

3. <u>Tirage au sort de jurés d'assises</u>

Le conseil municipal devra procéder au tirage au sort de 6 personnes depuis la liste électorale pour la composition de la liste départementale des jurés d'assises en 2023.

Le tirage au sort est effectué par Mme CHAMBAZ Edith et M. REGIS Benjamin.

Sont tirés au sort :

- 1- LECORGUILLIER Mathieu (27/02/2000)
- 2- OUDERT Romain (12/11/1997)
- 3- DIANON Raphaël (20/05/1973)
- 4- LOUISY Jérémy (23/01/1982)
- 5- VOLLAND Gérald (29/07/1973)
- 6- LAMBERET Daniel (30/06/1953)

Toutes les personnes tirées au sort seront destinataires d'un document d'information à retourner signé en mairie puis à transmettre au tribunal.

3 <u>Installation de Mme Maryline SARRAZIN dans les commissions</u>

Madame SARRAZIN a été installée conseillère municipale lors du dernier conseil municipal. Elle souhaite intégrer les commissions suivantes :

- Commission Projet de Village
- Commission Associations Sports Patrimoine et Culture

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la nouvelle composition des commissions municipales en intégrant la participation de Mme SARRAZIN Maryline dans les commissions Projet de Village et Associations Sports Patrimoine et Culture.

4 Commissions intercommunales VDD

Suite à l'installation d'un nouvel exécutif à la tête de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, les commissions communautaires ont été légèrement modifiées.

Monsieur le Maire présente la composition des commissions communautaires et informe l'assemblée de la démission de deux représentants :

- Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets : Eric GUILLAUD
- Petite enfance, enfance, jeunesse et citovenneté: Françoise PONCET
- Tourisme, équipements culturels et sportifs et, éducation artistique et culturelle : Edith CHAMBAZ
- Urbanisme et Habitat : Nicolas SOLIER, démissionnaire ; proposition de candidature René BALMAIN.
- Développement économique, emploi et insertion : Edith CHAMBAZ
- Stratégie financière, patrimoniale et système d'informations : Edith CHAMBAZ
- Développement durable et mobilités : René BALMAIN sur le Développement Durable et Nadège PESSE sur la Mobilité ; Nadège PESSE est démissionnaire. Proposition du maintien de René BALMAIN.
- Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière : Sébastien PONCET
- Projet de territoire, mutualisation et services à la population : Edith CHAMBAZ
- Eau et assainissement : Alain VINCENT

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents la nouvelle liste des conseillers municipaux siégeant dans les commissions communautaires.

5 Mutuelle: modification des taux suite à avenant

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité a souscrit au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle nationale territoriale qui permet aux agents de bénéficier d'une protection sociale en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

La MNT a émis un avenant augmentant le taux de cotisation au 01^{er} janvier 2023. Celui-ci passe de 1.54 % à 1.74 %.

Cette augmentation doit être répartie entre la part patronale et la part salariale. La collectivité participe à hauteur d'1/3 de la cotisation.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de participation à 1/3 soit :

- 0.58 % à la charge de la commune
- 1.16 % à la charge des salariés

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'avenant au contrat de prévoyance collective pour la commune de La Bâtie-Montgascon.

6 <u>Demandes de subvention DSIL pour les travaux de l'ancienne poste</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la D.I.S.L., les services de la préfecture ont informé de la possibilité de financer également les études préalables ainsi que l'ensemble des frais de maîtrise d'ouvrage.

De plus, il est a noté que le pourcentage de subvention peut atteindre 35%

Monsieur le Maire propose un nouveau plan de financement intégrant les différents frais :

DEPENSES	FINANCEMENT
Coût global du projet	D.S.I.L (Etat)
628 600 € HT	220 010 € (35%)
	Autofinancement
	408 590 € (65%)
TOTAL	TOTAL
628 600 € HT	628 600 € HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce nouveau plan de financement concernant le projet de rénovation/réhabilitation de l'ancienne poste dans le cadre d'une dépôt d'une demande de subvention auprès de la DSIL.

7 Affectation des subventions

- Subventions aux Associations et Organismes 2023

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'octroi de subventions aux associations du village, à savoir le dépôt d'un dossier présentant un projet d'intérêt collectif.

Cependant, deux associations conservent leur subvention « historique »:

- L'Association Famille Rurale qui pallie la carence de la collectivité sur l'activité périscolaire
- Lire à La Bâtie, bibliothèque associative communale

Ci-dessous la proposition des subventions pour l'année 2023 à ces deux associations et aux différents organismes scolaires dans lesquels sont scolarisés des enfants du village :

	BENEFICAIRES	2022	propositions 2023
	Délég.Cant.Educ. Nationale	20,00	20,00
	MFR le Village St-André (35 €/élève) x 3	105,00	105,00
	MFR le Chalet St-André(35 €/élève) x 1	105,00	35,00
EDUCATION	MFR Coublevie (35 €/élève) x 2	70,00	70,00
EDUCATION	Centre Educatif Camille Veyron (35 €/élève) x 1	35,00	35,00
	Chbre Métiers et Artisanat et E.F.M.A (35 €/élève) x 6	210,00	210,00
	AFR (périscolaire)	5500,00	5500,00
	Autres organismes x 7 élèves (pas d'élèves en 2023)	245,00	0,00
CULTURE	Lire à La Bâtie	800,00	800,00
	ТОТА		6775,00
	PREVISION BUDGETAIR		10000,00
	DISPONIBLE	1910,00	3225,00

- Subvention exceptionnelle U.S.M.:

Monsieur le Maire informe de la tenue d'un tournoi de football en mémoire d'un joueur décédé sur le stade Léon Fréchet lors d'un match officiel en 2022.

Ce tournoi nommé Challenge J.P. MEGARUS a eu lieu samedi 3 juin 2023 au stade Léon Fréchet et a réuni 10 équipes dans une ambiance conviviale.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Montgasconnaise afin de financer les trophées acheter pour récompenser les équipes présentes pour un montant de 84,43 € TTC.

- Subvention Rando Bâtiolane 2022 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mandat de versement de la subvention de 200 € pour l'année 2022 à destination de l'association la Rando Bâtiolane a été rejeté au mois de novembre 2022.

Il explique que les responsables de l'association viennent d'en informer les services administratifs de la mairie.

La trésorerie impose une délibération par an pour le versement des subventions.

Monsieur le Maire propose donc de reprendre une délibération pour affecter une subvention d'un montant de **200 €** à l'association la Rando Bâtiolane au titre de l'année 2022.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les montants des subventions alloués aux différents organismes et aux différentes structures.

Trois délibérations distinctes seront rédigées.

8 Mise à jour Tableau des effectifs

Le maire explique que le tableau des effectifs n'a pas été mis à jour depuis 2016. Or, depuis cette date, des créations, et suppressions de postes ont été effectuées. Il propose d'adopter un tableau des effectifs mis à jour .

Tableau des effectifs 2016

FILIERE	GRADE	NOMBRE	TEMPS DE	EMPLOI AU 01/02/2016
			TRAVAIL	
Administrative	Attaché principal	1	35 h.00	Secrétaire Générale
	Adjoint administratif principal de 2eme classe	1	20 h.00	Secrétaire de Mairie + APC
	Adjoint administratif de 1ere classe	1	20 h.00	Ecole + Restaurant Scolaire

	Adjoint administratif de 2eme classe	1	35 h.00	Secrétaire + APC
Technique	Adjoint technique	1	35 h.00	Responsable Service Technique + ASVP
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	35 h.00	Agent de voirie
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35 h.00	Agent de voirie
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35 h.00	Ecole + Restaurant Scolaire
	Adjoint technique de 2ème classe	1	35h.00	Ménage + Restaurant Scolaire
	Adjoint technique de 2ème classe	1	22h.00	Ménage + Restaurant Scolaire
Sanitaire	ATSEM principal de 2ème classe	1	35 h.00	Ecole + Restaurant Scolaire
Culturelle	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	1	35 h.00	Musée

Tableau des effectifs au 01er janvier 2023

FILIERE	GRADE	NOMBRE	TEMPS DE	EMPLOI AU 01/01/2023
			TRAVAIL	
Administrative	Attaché principal	1	35 h.00	Secrétaire Générale
	Adjoint administratif	1	15 h.00	Urbanisme /accueil/APC
	Adjoint administratif	1	35 h .00	APC, périscolaire
Technique				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	35 h.00	Agent de voirie
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35 h.00	Agent de voirie
	Adjoint technique principal de 1ere classe	1	33 h.00	Ecole (ATSEM)
	Adjoint technique	1	31 h.25	Ecole + Restaurant Scolaire
	CDD Adjoint technique	1	15.5 h	Ménage + restaurant scolaire
Sanitaire	ATSEM principal 1ere classe	1	33 h.00	Ecole + Restaurant Scolaire
Culturelle	CDD Adjoint patrimoine 2 CL	1	29 h.00	Musée, bibliothèque

Animation	Adjoint d'animation	1	10h.15	Coordinnateur
Technique	CDD Adjoint technique	1	10 h .00	Ménage + restaurant scolaire
Technique	Adjoint technique 2eme classe	1	08 h.00	Ménage + restaurant scolaire
Technique	Adjoint technique	1	35 h.00	Ménage + restaurant scolaire
Technique	Adjoint technique	1	16 h.50	Ménage + restaurant scolaire
Technique	CDD Adjoint technique	1	35 h .00	Remplacement
Technique	Adjoint technique	1	35 h.00	Responsable Serv. Tech.

Ce tableau des effectifs permet de visualiser à l'instant « T » l'état des emplois au sein de notre collectivité.

Il sera remis à jour dès que cela sera nécessaire.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le tableau des effectifs ci-dessus.

9 Convention VDD sur le frelon asiatique

Monsieur le Maire informe que le frelon asiatique, devenant de plus en plus présent en Isère et sur le territoire de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné, constitue une triple menace : sanitaire et humaine, pour la biodiversité et un impact négatif pour l'apiculture.

En 2022, 86 nids ont été détruits sur le territoire sur les 111 répertoriés, contre 21 nids détruits en 2021 sur 27 répertoriés.

Classé dans la liste des dangers sanitaires de catégorie 2, le frelon asiatique est une espèce invasive, qui se reproduit très rapidement, prédatrice de la biodiversité, impactant l'économie locale et pouvant être dangereuse pour l'homme dès lors qu'il y a profusion de nids.

En Isère et en Auvergne Rhône Alpes, la lutte contre le frelon asiatique est coordonnée par les Groupement de Défense Sanitaire (GDS), organisme à vocation sanitaire, qui centralise l'ensemble des signalements de nids dans le département via une plateforme www.frelonsasiatiques.fr.

La destruction d'un nid est financièrement à la charge du particulier, propriétaire du terrain où il est localisé. Cette dépense est difficilement supportable pour certains foyers, elle s'élève environ à 150 euros par nid.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de lutte efficace visant à détruire la totalité des nids identifiés, le GDS a déjà sollicité financièrement le Département qui s'est engagé à participer à la destruction des nids à hauteur de 50 % par nid depuis 2019.

Afin de participer à cette action de destruction de nids sur le territoire et en complément de la prise en charge par le Département de l'Isère (50%), il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le GDS de l'Isère, permettant un financement à hauteur de 25% du cout de la destruction des nids sur le territoire communal. Les 25% restants sont pris en charge par la Communauté de communes les Vals du Dauphiné dans la limite de 5000€ pour la totalité du territoire.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents l'engagement de la commune et la signature de cette convention avec le GDS de l'Isère.

10 Convention CDG pour le référent déontologue

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu

local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes. Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local,

Considérant que le CDG38, dans le cadre du démarrage de la mission, propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires qui pèsent sur chaque assemblée délibérante à compter du 1er Juin 2023, il est proposé d'approuver et d'autoriser le Maire/Président à signer le projet de convention proposé par le CDG38, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et règlementaire ci-dessus rappelé.

Le financement de cette mission sera assuré par la cotisation additionnelle au CDG38, lequel rémunérera le référent déontologue à hauteur du montant de quatre-vingts euros par consultation (plafond fixé par l'arrêté susvisé, et qui évoluera avec celui-ci).

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents la signature de la convention avec le CDG 38 afin de pouvoir consulter le déontologue.

11. Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné CVDD pour les travaux d'entretien et de réfection des voies communales et communautaires.

Le maire explique qu'un groupement de commandes est en cours de constitution pour des travaux d'entretien et de réfection des voies communales et communautaires.

Ce groupement regroupe la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et 12 communes du territoire. La communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement, chargée de conclure un accord-cadre pour une durée d'un an, reconductible 3 fois. Aucune participation n'est demandée à la commune pour les frais de gestion du groupement.

Cette mutualisation devrait permettre d'obtenir des prix compétitifs pour l'ensemble des collectivités concernées.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné pour les travaux d'entretien et de réfection des voies communales et communautaires.

12. Convention pour l'aide au fonctionnement du Centre Médico-Social de la Tour du Pin

Le maire rappelle qu'une convention lie la commune de la Tour du Pin avec différentes communes du territoire, dont la Bâtie-Montgascon pour établir la répartition des charges liées au fonctionnement du Centre médico-scolaire.

Le coût par élève a été calculé par les services de la Tour du Pin à hauteur de 0.74 €, multiplié par le nombre d'élèves inscrits à l'école publique de la Bâtie (200), soit une participation de 148 €.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents la signature de la convention pour l'aide au fonctionnement du centre médico-social de La Tour-du-Pin.

13. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'ancienne poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'un avenant concernant le marché de maîtrise d'œuvre lié aux travaux de l'ancienne poste

Cet avenant stipule une augmentation du coût prévisionnel définitif hors taxe des travaux passant de 400 000 € HT à 560 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que ces augmentations sont liées d'une part à l'augmentation des prix des matières premières et des matériaux de constructions (entre 18 et 27 % en un an) mais également au choix de mettre en place des options sur les travaux : renfort du solivage du plancher des combles, remplacement des fenêtres des combles, remplacement des portes d'accès aux caves pour un coût supplémentaire de 18300 € HT.

Enfin Monsieur le Maire précise également que les demandes de subvention effectuées pour ce projet tiennent compte de ces différentes augmentations.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'ancienne poste.

14. Modification des tarifs du restaurant scolaire

Suite au travail de la commission des affaires sociales et scolaires, Monsieur le Maire propose une augmentation du tarif du repas à **4,90€** pour l'année scolaire 2023/2024.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif pour l'année scolaire 2022/2023 est de 4,70€ pour un repas constitué de 5 éléments + le pain : entrée, viande/poisson, légumes, produits laitiers et dessert. Il rappelle également que le prestataire Guillot Traiteur a informé d'une augmentation de ses tarifs à partir de septembre 2023.

Enfin Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'un tarif spécifique du repas en cas d'oubli d'inscription et de la prise en compte de l'enfant ; alors un repas complet ou de substitution lui sera servi et celui-ci sera facturer 10 €. Ce point sera précisé dans le règlement du restaurant scolaire.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ces modifications de tarifs du restaurant scolaire qui seront mis en place dès la rentrée 2023-2024.

15. Modification règlement intérieur du restaurant scolaire

Suite au travail de la commission des affaires sociales et scolaires, Monsieur le Maire propose une modification du règlement du restaurant scolaire sur plusieurs points :

- Tout repas commandé et non désinscrit sera facturé. Aucune exception ne sera faite.
- En cas d'absence d'un enseignant (maladie, grève, ...) les repas seront facturés. Tout élève n'ayant été en cours ne pourra être admis au restaurant scolaire. Aucune exception sera faite.
- Tout enfant n'ayant pas de dossier au sein du restaurant scolaire ne sera pas accepté. Aucune exception sera faite
- En cas de non-inscription : l'enfant pourra être accueilli au restaurant scolaire. Un repas complet ou de substitution lui sera servi. Les parents se verront facturer le coût d'un repas fixé au tarif de 10 euros.

Monsieur le Maire précise que lors du dernier mouvement de grève, suivi par le personnel communal et les enseignants de l'école, une diffusion large de l'information avait été faite.

Malgré tout 53 enfants restaient inscrits au restaurant scolaire.

La mise en place d'un service minimum était obligatoire et nécessaire.

Plusieurs agents communaux volontaires ont assuré ce service mais seulement 16 enfants étaient présents sur les 53 inscrits.

Monsieur le Maire donne d'autres exemples précis sur les comportements constatés dans le fonctionnement du restaurant scolaire :

- Enfant faisant l'objet d'un P.A.I. déposé le matin à l'école sans panier repas dont les parents expliquent qu'il mangera le soir en rentrant.
- Les jours d'absence des professeurs, enfant déposé à 11h45 et récupéré à 13h15 pour qu'il puisse prendre son repas.
- Parents se présentant au restaurant scolaire afin de récupérer le repas de leur enfant étant malade.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ces modifications pour le règlement du restaurant scolaire.

16. Compte-rendu réunions et commissions

- Communication: Françoise PONCET annonce la rédaction de l'infolettre pour une distribution fin août.
- Associations Sports Patrimoine et Culture : les dossiers de demande de subvention ont été déposé par certaines associations. Edith CHAMBAZ rappelle qu'il convient à chaque membre de la commission de donner un avis sur les projets et les montants à verser.
- Projets de village : le projet de la fresque sur le parking du centre médical est en cours. Edith CHAMBAZ présente les deux propositions de l'artiste. Elle explique que les dessins ont évolué par rapport au projet de départ qui avait été initié par Vincent GALLEGO dans le cadre des activités de l'A.F.R. en 2018.

La fresque proposée est moins enfantine, néanmoins l'artiste fera participer les enfants du centre de loisirs durant la conception et la mise en œuvre. Des séniors seront aussi sollicités pour participer à l'élaboration du projet.

Ce projet intergénérationnel sera financé en partie par le département de l'Isère via la « Conférence des Financeurs »

- Rénovation/Urbanisme: René BALMAIN informe l'assemblée que le permis de construire pour la réhabilitation/rénovation de l'ancienne poste est déposé. L'ouverture du marché public pour les différents lots va être ouvert.
- Voirie/Réseau/Cimetière: Alain VINCENT explique que le projet de création d'une stèle commémorative avance. Il permettra de rendre hommage à nos anciens combattants et d'organiser des cérémonies dans un environnement sécurisé et convivial. Il faudra statuer sur son implantation. Des financements sont recherchés pour ce projet.

Les travaux du chemin des Mouilles avancent à grands pas, ils s'achèveront dans les prochaines semaines. Des détails sont encore à régler sur les finissions et les aménagements à finaliser.

- Affaires sociales et scolaires : Eric GUILLAUD informe le conseil municipal que le projet TNE devrait aboutir bientôt.

17. Infos et questions diverses

Monsieur DIEUDONNE, présent dans le public intervient pour nous demander la mise à jour des comptes-rendus sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire informe que le nécessaire sera fait.

Monsieur DIEUDONNE remercie la collectivité pour le soutien financier à l'association Lire à La Bâtie et invite les membres présents à participer à la soirée jeux.

Fin de la séance à 22h07.

Date de la prochaine séance du Conseil : mercredi 12 juillet 2023